

POINT DE SITUATION MIS À JOUR LE **15** mai 2022

du site infos/Coronavirus du gouvernement

Allègements des mesures sanitaires

- À partir de lundi 16 mai, le port du masque ne sera plus obligatoire dans l'ensemble des transports en commun. Sont concernés notamment le métro, le bus, le train, l'avion et les taxis.

Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les établissements recevant du public, à l'exception de l'ensemble des transports en intérieur et dans les lieux de santé ou de soins (notamment les hôpitaux, les pharmacies, ou encore les laboratoires de biologie médicale) dans lesquels il reste exigé pour les soignants, les patients et les visiteurs.

À partir de lundi 16 mai, il ne sera plus obligatoire dans l'ensemble des transports en commun (métro, bus, train, avion, taxis).

MAINTENONS LES GESTES BARRIERES

Vaccination

- La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois et prochainement aux personnes âgées de 60 ans et plus, dont la dernière injection remonte à plus de six mois.
- Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.
- Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.
- La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

Tests

- Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler.
- Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.
- Il est obligatoire de réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.